

REPUBLIQUE DU RWANDA

Parlement / Le Sénat



Président

Kigali, le 06/03/2020

N° 0345/SEN/P/ADV/MO/2020

A Son Excellence Monsieur Gérard Larcher
Le Président du Sénat
République Française
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06
PARIS-FRANCE

OBJET : Colloque au Sénat Français ayant pour thème « L'Afrique des Grands Lacs : 60 ans de tragique instabilité »

Votre Excellence Monsieur le Président du Sénat,

Nous avons été informés de la tenue au Sénat Français, en date du 09 Mars 2020, d'un Colloque ayant pour thème : « L'Afrique des Grands Lacs « L'Afrique des Grands Lacs : 60 ans de tragique instabilité » qui se propose comme objet « de faire le point sur les conflits qui dévastent cette région depuis 60 ans et d'analyser, grâce aux interventions des *spécialistes internationaux*, les intérêts géopolitiques et économiques, les ambitions régionales et les groupes de pression actifs dans cette partie de l'Afrique » ;

Parmi les invités on retrouve plusieurs personnalités dont le discours et les écrits sur la région et en particulier sur le Rwanda n'ont d'autre but que de faire l'apologie du révisionnisme et du négationnisme du génocide perpétré contre les Tutsis ; ainsi que des anciens dirigeants français qui ont joué un rôle dans la prise des décisions regrettables dans la politique de la France au Rwanda ayant abouti à des résultats catastrophiques.

Au nom du Sénat du Rwanda, je voudrais vous exprimer notre profond souci quant à cette liberté d'expression reconnue aux négationnistes du Génocide perpétré contre les Tutsis, tout en regrettant des actes de distorsion de l'Histoire, ainsi que les manœuvres de propagation de l'idéologie de haine anti tutsi.

Ce colloque est une mise en cause des résolutions de l'ONU, ainsi que des décisions judiciaires rendues par le Tribunal Pénal International sur le Rwanda, qui ont confirmé sans équivoque le génocide commis contre les tutsi en 1994.

Autoriser la tenue de ce colloque, en un lieu aussi prestigieux que le Sénat Français, avec des animateurs dont l'idéologie négationniste est bien connue, nous paraît non seulement comme un acte d'inimitié envers le peuple Rwandais mais aussi comme un geste de provocation pour les rescapés, juste à un mois de la date de la 26^{ème} commémoration du Génocide perpétré contre les Tutsis.

En outre, le Sénat du Rwanda n'est pas surpris au vu de ce qui précède, d'apprendre que parmi les organisateurs du colloque se trouvent des membres d'un soi-disant «Gouvernement du Rwanda en exil». Le Sénat du Rwanda condamne fermement les actes de négationnisme et de banalisation du génocide perpétré contre les Tutsis, et note que l'appui ou la tolérance politiquement motivée de tels actes n'a d'autre but que de freiner les efforts du Gouvernement et du peuple Rwandais pour la progression du Pays dans l'unité et la réconciliation.

Confiant dans le processus de normalisation des relations entre nos deux pays, au nom du Sénat du Rwanda, je formule le vœu que le Sénat Français se dissocie avec ce colloque qui entend donner la parole aux révisionnistes du génocide perpétré contre les Tutsis, et que nous œuvrions ensemble pour faciliter un dialogue qui respecte la mémoire des victimes et la dignité des rescapés du génocide perpétré contre les Tutsis.

Je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.


Dr. IYAMUREMYE Augustin
Président du Sénat.

